

Echos du Conseil Municipal du 8 février 2013
de Mollans-Sur-Ouvèze
par les élus de « MOLLANS AUTREMENT »

1/ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Derrière une intention louable, « l'intérêt des enfants », se greffe une multitude de problèmes pour les communes rurales.

Schématiquement de quoi s'agit-il ?

Les semaines comprendront 24h d'enseignement, mais réparties sur 4 jours ½, soit : les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 3h30 le mercredi matin, en principe.

L'organisation de la semaine serait fixée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) sur la base des propositions des conseils d'écoles et des maires.

Il y aurait des possibilités de dérogations par la DASEN, sur « justifications », pour l'organisation de la 9^{ème} demi-journée, le samedi à la place du mercredi, ainsi que sur la durée de la journée.

Pour que les élèves ne quittent pas l'école avant 16h30 des activités complémentaires seraient prises en charge, soit par les enseignants (aide aux enfants en difficulté, aide au travail personnel, activités liées au projet d'école), soit par les communes.

Une aide de 50 € par élève, 90 € pour les communes urbaines ou rurales les plus en difficultés, serait accordée pour la rentrée 2013. Les communes qui souhaitent reporter cette organisation en 2014 pourraient le faire sur demande de dérogation.

Le décret (dont les termes précis n'ont pas été encore analysés par les juristes), s'il s'impose pour les fonctionnaires de l'éducation nationale, serait « moins directif » pour ce qui concerne les communes.

Certains maires, un peu hâtivement, ont d'ores et déjà considérés « qu'ils n'ont pas d'obligations ».

Quels problèmes pour notre commune ?

Les cours proprement dit, à l'exception du mercredi, s'achèveraient à 15h45 (9 demi-journées de présence pour les enfants au lieu de 8) dans l'hypothèse où ils travailleraient le mercredi matin.

Si l'on devait étendre l'accueil « périscolaire » pendant 45mn (de 15h45 à 16h30), ce serait à la charge de qui ?

Les enseignants ? Pour quel coût ? Qui paierait ces activités ?

Si la commune devait directement prendre en charge, combien d'élèves seraient réellement concernés (obligation ou faculté ?) sachant qu'il faut un animateur pour 20 élèves environ et un pour 14 pour les maternelles... Nous aurions donc à trouver 5 animateurs compétents (et disponibles 45 mn par jour -de 15h45 à 16h30-, pendant toute l'année scolaire, sauf les périodes de congés).

Compte-tenu de la diversité des activités périscolaires, quelles compétences seraient requises par l'éducation nationale ?

Le problème de cet encadrement postscolaire peut-il être réglé dans le cadre des communautés de communes, en regroupant par exemple certaines activités ? Le transport des enfants, qui irait à l'encontre du but recherché « moins de fatigue pour les enfants », semble toutefois exclu dans un laps de temps de 45mn !

S'il n'y a pas obligation, certains parents n'auront-ils pas intérêt à récupérer les enfants dès 15h45 ?

Trouverons-nous les animateurs compétents alors que simultanément toutes les communes seront concernées ?

Quels seront réellement les locaux dont nous disposerons sur la commune pour ces activités postscolaires, car il ne s'agirait pas de simples garderies.

D'autres questions vont être soulevées en cours d'année et nous n'avons aucun recul pour une organisation qui actuellement apparaît complexe et avec bien des lacunes.

En l'état du dossier les conseillers ont donc estimé qu'il n'était pas possible de prévoir un budget, une organisation, avec le cas échéant une coordination intercommunale, pour la prochaine rentrée en septembre.

Monsieur le Maire a indiqué que pour la rentrée 2013 la commune pourrait bénéficier d'une prime de 50 € et même de 90 € par enfant. Il a précisé cependant que la plupart des communes de la COPAVO se sont déjà prononcées pour un report en 2014, ainsi que la commune de Buis les Baronnies.

Le Directeur de l'école et des parents d'élèves ont été consultés et ont exprimé de sérieuses réserves pour une application de la semaine de cinq jours dès la rentrée prochaine.

Le Conseil après en avoir délibéré s'est prononcé à l'unanimité pour un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

2/ GRANDES LIGNES du BUDGET PR2VISIONNEL 2013 :

Monsieur le Maire précise que le compte administratif fait apparaître pour le budget de fonctionnement de la commune, et compte-tenu des résultats reportés de 2011, un excédent de + **491 191,30 €** et, pour le budget investissement, un déficit, incluant les résultats à reporter de 2011, de **- 179 118,33 €**

Ces résultats permettent de dégager un excédent final de **315 072,97 € pour l'année 2012**

Ces chiffres auraient été validés par le Receveur des Impôts de Buis les Baronnies.

Ce résultat très favorable permettrait d'engager la construction de la maison médicale sans emprunt, l'objectif étant de récupérer l'investissement ainsi effectué grâce aux loyers que la mairie percevrait des praticiens locataires.

Le Conseil a confirmé la priorité de cet investissement communal, étant donné qu'il est peu probable que la commune obtienne des subventions pour cette réalisation.

Nous avons demandé que la commission concernée soit associée au projet et régulièrement informée au cours des différentes phases de la construction.

3/ ADRESSAGE POSTAL :

Le travail préparatoire pour la numérotation est pratiquement terminé.

Les chemins (même privés) ainsi que les ruelles et passages du centre village ont été dénommés et définis (début/fin) et dans la mesure du possible les dénominations du cadastre utilisés.

A - La numérotation du centre village se fera Pair/Impair.

B - Et en périphérie, selon la distance par rapport à un point de référence.

L'objectif est triple :

- permettre un accès rapide des services de sécurité (pompiers, samu, etc..) et des livraisons à domicile.
- permettre à toute époque à la poste d'effectuer son travail, notamment pendant les périodes estivales.
- incorporer au réseau G.P.S le réseau communal et établir un plan fiable de Mollans.

4/ DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE T.V. :

La gestion des réseaux de Télévision était confiée à des syndicats intercommunaux.

Le préfet a informé Monsieur le Maire que la gestion serait désormais confiée à un organisme départemental unique.

Le Conseil à l'unanimité a donné son accord pour la dissolution du syndicat intercommunal dont elle fait partie et pour adhérer à l'organisme départemental créé.

A ce sujet Monsieur le Maire a précisé que le relais installé sur la commune est privé, depuis de nombreuses années.

La seule mission de la mairie est de réenclencher la manette du relais en cas de disjonction.

La mairie est aussi démunie que les particuliers pour intervenir auprès des différents opérateurs téléphoniques utilisant ce relais en cas de panne.

5/ TARIFS EAU : Redevance pollution et modernisation du réseau.

La redevance pollution a été fixée par l'AGENCE DE L'EAU à 0,28 € par M3 d'eau contre 0,22 € précédemment.

La redevance modernisation du réseau demeure sans changement.

6/ DIA

Le Conseil n'a pas exercé son droit de préemption

7/ QUESTION DIVERSES

-71 / COPAVO

Nous avons demandé la création d'un groupe de travail dans le cadre de l'intégration de la commune à la COPAVO au 1^{er} janvier 2014 ;

Ont été désignés par le Conseil :

- M. Yves.ROUX, Maire
- M . Lionel FABRE
- M. Hassan EL HARMASSI
- Mme Fabienne DUVILLARD
- M. Jean-Luc FOURTEAU
- M. Jean-Noël LE NOUVEAU

-72/ STATION D'EPURATION

Nous avons demandé que :

- La commission travaux (présidée par M. REYNAUD) soit régulièrement réunie et tenue au courant de l'évolution des travaux pendant toute la durée du chantier.
- Le calendrier du chantier soient rapidement communiqué au Conseil.

-73/ TRAVAUX de VOIRIE

La Commission travaux, compétente, n'a pas été convoquée.

Nous avons rappelé que des travaux de remise en état du pavement de la rue du château, au départ de la Grande Rue, devait être entrepris, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur REYNAUD de les engager dès 2013.

Il en est de même de la rue d'Escale dont les marches en ciment sont dangereuses.

Madame Duvillard a rappelé à Monsieur Reynaud l'état de délabrement de la voirie dans son quartier. Il a affirmé que le rebouchage des nids de poules était engagé.

Depuis 4 ans nous demandons à Monsieur Reynaud de dédoubler les poubelles face au Monument aux Morts, de les dédier en priorité aux personnes du centre village qui n'ont pas d'autres accès .Nous avons proposés plusieurs solutions de dédoublement qu'il a écarté. Nous lui avons réitéré nos demandes.

Les cloches de l'Eglise sont muettes depuis plusieurs mois, une subvention ayant été accordée pour la remise en état nous avons demandé à Monsieur Le Maire d'engager les travaux.

74/ COMITE DES FÊTES :

Monsieur le Maire demande à l'ancienne et à la nouvelle association de coordonner leur action durant la période de transition, il recommande aux divers partenaires de se retrouver afin de mettre au point les programmes pour 2013, et d'arrêter les comptes. Monsieur Hassan El Harmassi s'est engagé à réunir rapidement l'ancienne équipe.